

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-124 du 10 octobre 2023  
Portant sur le SRDEII - Avenant n°2 à la convention entre la RNA et la CCMCA**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 3 Absents : 10	Exprimés : 49	

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

**Excusés :** JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER.

**Absents :** SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

**Secrétaire de séance :** Pierre DESARMENIEN

**Rapporteur :** Alain GRASS, Vice-président

La convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, signée le 19 décembre 2022, a été prolongée par l'avenant n°1 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine a souhaité mettre en place un dispositif ACP (Actions Collectives de Proximité) ainsi que des aides directes en faveur du commerce et de l'artisanat pour les TPE conformément à la délibération n°2023-061bis du 31 mai 2023 portant sur la convention de mandat pour le versement par le Syndicat Mixte Est Creuse Développement des aides directes allouées par les EPCI aux entreprises bénéficiaires du dispositif ACP.

Afin d'ajouter ce dispositif il est proposé, par voie d'avenant, de modifier l'annexe 3 de la convention SRDEII.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la convention SRDEII annexé ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 17 octobre 2023  
Pour copie conforme, le 17 octobre 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Le Secrétaire de séance,  
**Pierre DESARMENIEN**

Accusé de réception en préfecture  
N°2023-124-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2023  
Date de réception préfecture : 17/10/2023